



démission CDI intérim et solde de tout compte

Par **CamilleC**, le 19/02/2020 à 23:02

Bonjour,

je suis actuellement en CDI intérimaire, l'entreprise dans laquelle j'effectue ma mission me propose un CDI. CDI que je vais accepter.

Avant cela, je vais devoir démissionner de mon CDI intérimaire et j'aimerais avoir les informations suivantes ;

* lorsque l'on démissionne d'un CDI intérimaire pour un autre CDI touche-t-on des indemnités de fin de mission ?

* avant que l'entreprise ne me propose un CDI, j'avais posé au sein de mon agence d'intérim mes congés payés acquis,

congés payés acceptés par l'agence, cependant, je ne pourrais pas les effectuer dans la mesure où je vais signer dans une autre entreprise. Ces jours devront-ils être intégrés dans mon solde de tout compte ou bien seront-ils perdus ?

* Y a-t-il un calcul pour connaître son solde de tout compte ? Afin de s'assurer d'aucun oubli de l'agence.

Merci.

Cordialement,

Par **Anais02**, le 13/03/2021 à 19:02

Bonjour Camille à-tu obtenu ta réponse ? Je suis dans ton cas je pense à démissionner de mon cdi intérimaire de passez 2ans et je me pose les même question que toi si tu peut me donner des info sa serai vraiment cool bonne soirée merci

Par **P.M.**, le 13/03/2021 à 19:19

Bonjour,

Il n'y a pas d'indemnité de fin de mission ou de précarité au terme d'un CDI intérimaire, l'indemnité de congés payés est en principe basée sur 10 % des salaires brut de la période d'acquisition...